

La police de la concession française de Shanghai (1847 – 1946)

Historique de la concession

Il s'agissait d'un territoire chinois placé sous administration française en vertu du traité de Whampoa, signé le 24 octobre 1844, par lequel les Etats-Unis, l'Empire Britannique et la France, obtenaient de la Chine l'ouverture de cinq ports, dont Shanghai, au commerce étranger et le droit pour leurs ressortissants d'y élire domicile. De 66 hectares, à l'origine, elle atteindra 144 hectares en 1899, dimensions modestes par rapport à la concession britannique - 199 hectares - et ensuite à la concession internationale, agrandie de 760 hectares par fusion des concessions américaines et anglaises ; la France avait tenu à garder son autonomie et mena une sorte de « guerre d'indépendance, ce qui lui porta contre.



Bnf/Gallica Concession britannique

En 1847, Charles de Montigny, qui avait participé aux négociations, y était nommé consul de France. La ville ne comptait qu'une petite communauté d'une trentaine de Français, la plupart des religieux et quelques commerçants. En 1930, la concession était à son apogée¹. La partie nouvelle était un quartier résidentiel prisé, y compris des étrangers. En 1934, elle abritait 498.193 habitants², dont 18.899 étrangers, parmi lesquels 8.200 Russes-Blancs³ et seulement 1.430 Français.

Dès 1941, l'occupation de Shanghai par les troupes nippones força des dizaines de milliers de Chinois à se réfugier dans les concessions. L'accord sino-britannique de février 1943 restitua la concession internationale à la Chine et le 30 juillet, le consul général, Roland de Margerie, remettait les clefs de la concession française au maire de Shanghai.



Quai de France. Shanghai années 30
(Souvenir-français-Asie)

Un accord franco-chinois mit fin à la concession française en 1946⁴.

Elle fut témoin des péripéties sanglantes de l'histoire chinoise sans pour autant être directement touchée, tant par les conflits entre nationalistes et communistes chinois, les bombardements japonais ou l'occupation de la ville chinoise par l'armée nipponne. D'un côté les belligérants évitaient tout conflit sur les territoires des concessions, de l'autre les autorités françaises veillaient au respect de sa neutralité.

La période trouble 1939-1944 ne fit qu'effleurer la concession. A cette époque, ceux qui n'avaient pas rejoint De Gaulle restèrent sous la tutelle lointaine du régime de Vichy. Suivirent ensuite de graves incidents avec les Japonais, entre Français eux-mêmes et les prémices du démantèlement colonial. L'entrée des troupes de Mao en 1949 mit un terme définitif à la concession.

¹ En 1880, elle regroupait 33.660 habitants, dont 33.330 Chinois et quelque 330 « étrangers ». En 1900, la population avait triplé. En 1906, la première ligne de tramway fut ouverte. Magasins de mode, boutiques de luxe, épiceries fines, salons de thé proclamaient sa fortune. Elle s'organisa d'ailleurs comme une vraie ville avec ses églises, ses écoles, ses hôpitaux, ses banques, sa prison, son cimetière et... ses maisons closes

² Dans les années 1920, quelque 250.000 Chinois, l'équivalent alors de la population lyonnaise.

³ Afflux après la révolution de 1917 et l'occupation japonaise de la Mandchourie en 1934.

⁴ Le 28 février 1946, la France et la Chine signent deux traités majeurs, le premier, par lequel la France renonce à tout droit d'extraterritorialité en Chine et rétrocède ses concessions, le second réglant la question du départ des troupes chinoises d'occupation en Indochine du Nord.

La police de la concession.

Dès 1856, le consul Benoît Edan avait mis en place une petite police qui deviendra la « Garde municipale », forte d'environ 25 hommes.

Cette force de police n'était pas prévue initialement. Elle a été constituée empiriquement alors que les autorités chinoises locales étaient paralysées pendant la rébellion des Taiping et de la *Société du Petit Couteau*⁵ dans la ville. La police française est passée par un processus de militarisation et de professionnalisation sous la direction du colonel Mallet (1906-1913), du capitaine Fiori (1919-1932) et du commandant Fabre, chargé de l'épurer à partir de 1932. À la fin de ce processus, la police de la concession française était une force de police moderne « sophistiquée »⁶.



Le Bureau de la Sûreté
(*Souvenir-français-Asie*)

Au préalable, quelques éléments d'information sur les hommes-clés qui ont forgé cette structure. Au colonel Mallet, qui avait posé les bases d'une police militaire, succédait le capitaine Etienne Fiori, à l'issue de la guerre de 14-18. Ce dernier, se compromet avec les membres du crime organisé et la toute puissante *Bande verte*, triade secrète, qui contrôlait la quasi-totalité de l'activité criminelle de Shanghai. Son empire était bâti sur le trafic d'opium, les jeux et la prostitution. Elle était souvent utilisée pour réprimer et briser les conflits sociaux⁷. Fiori était rappelé et le commandant Louis Fabre nommé, en 1932, pour reprendre le contrôle de la police et l'épurer. Cette reprise en main allait se caractériser par la mise en place d'un encadrement civilo-militaire. Il nommait comme adjoint et chef de la garde, le capitaine Gaible du 17^e RIC – régiment d'infanterie coloniale - et prenait comme directeur adjoint des services politiques et de la sûreté Robert Jobez.

L'inspecteur de police judiciaire de 1^{er} échelon, de la préfecture de Police de Paris, Robert Jobez⁸, lauréat de Langues orientales de Chinois, mis à disposition par les Affaires étrangères, en 1925, comme cadre de la garde municipale de la concession. Jobez avec 28 agents s'enrôlera dans les FFL en 1940. Rappelé en 1943 en Chine libre, il sera nommé consul à Colombo, en 1945 et à Saigon de 1957 à 1964⁹. Le commandant Fabre, ne pourra accéder au grade de lieutenant-colonel, ni réintégrer l'armée ou obtenir un poste aux Affaires étrangères¹⁰.

Le défi auquel était confrontée cette police tenait à la spécificité du territoire avec une administration construite de facto, dans un pays longtemps interdit aux européens, un contexte géopolitique oriental, avec après les « guerres de l'opium », à partir des années 1920 et jusqu'aux années 1930, l'expansionnisme du nationalisme, du communisme, la menace japonaise et une criminalité dominée par les sociétés secrètes chinoises, les Triades, et leurs connections socio-politiques.

⁵ Société secrète chinoise

⁶ *La police de la Concession française de Shanghai (1910-1937)*, Thèse de Xiaoming Zhu (Laboratoire IAO), ENS Lyon, 2012

⁷ On lui attribue le massacre, le 12 avril 1927, d'environ 5.000 grévistes et sympathisants communistes, ordonné par le leader du Guomindang de Tchang-Kai-Chek.

⁸ Cf. notice, site de Memoresist

http://www.memoresist.org/spip.php?page=oublionspas_detail&id=2362 ;

Une « Résistance oubliée » de Luc Rudolph ; *Policiers Rebelles*, Luc Rudolph

<http://www.francaislibres.net/liste/fiche.php?index=75562> ; <http://francaislibres.over-blog.com/article-le-comite-de-la-france-libre-en-chine-par-j-guillermaz-85145391.html>

<http://bertrand.auschitzky.free.fr/AppendicesDanglade/Corre.htm>

⁹ Il est décédé en 1979. En dépit de ses compétences, il n'avait pu obtenir d'avancement de grade dans la police.

¹⁰ Pour des raisons professionnelles et familiales, il s'est suicidé le 19 juillet 1945.

A la première milice, succédait en 1853, la compagnie des Volontaires de Shanghai, des trois pays concessionnaires des territoires chinois. A partir de la prise d'autonomie, en 1862, c'est le consul qui règlemente et organise le corps de police de la concession française.



Brigade Criminelle

Tout ceci sur fond de lutte de pouvoirs et d'antagonisme entre le consul (maire), la municipalité qui est une personne morale de droit privé, le chef de la garde municipale et de conflits d'autorité entre personnel civil et militaire.

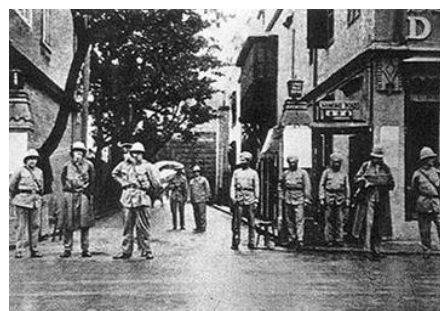
Les révoltes des Taiping, des Boxers, des Méos entraînent l'envoi de renforts des régiments d'infanterie de Marine et en particulier du 4^e Régiment de Tirailleurs Tonkinois¹¹,

Officiers de police (*Souvenir-français-Asie*)

La police est instable et fragilisée par les connexions avec les Triades¹², sa forte composante à majorité chinoise et pour le reste, pour reprendre les termes de Christine Cornet, un véritable kaléidoscope à l'image de la composition de la population - 52 nationalités et 52 dialectes -, des nationalités hiérarchisées qui impliquent celles des fonctions et une mosaïque de religions.

La direction est française et l'encadrement européen, avec une parenthèse pendant la guerre 14-18 qui profite aux agents chinois. Le commandement de la garde est assuré par des cadres de Saint-Cyr ou Saint-Maixent.

Cette hybridation de la composition de la police rend la cohabitation fragile entre cadres européens et agents asiatiques, Chinois et Tonkinois, intermédiaires coloniaux, Chinois du nord et Chinois du sud.

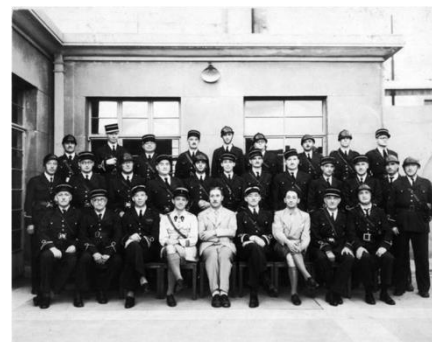


(*Souvenir-français-Asie*)

La police dans la concession britannique

Le colonel Mallet s'inspire de la police britannique et engage des Sikhs. Pour pallier l'insubordination des chinois on intègre de plus en plus de tonkinois, dont les tirailleurs à partir de 1906. Les Russes-blancs, émigrés notamment de Mandchourie, sont intégrés dans les cadres.

A partir de 1932, la police entre dans une phase professionnelle. Elle est réorganisée avec une augmentation des cadres français. Sont nommés 6 sous-directeurs et 3 sous-directeurs adjoints (secrétariat général, personnel, sûreté, police judiciaire, garde). Il s'agit d'une structure militarisée.



(*Souvenir-français-Asie*)

Officiers de police français

En 1934, l'effectif est de 2046 hommes dont 146 français. Un bataillon de 520 supplétifs tonkinois est utilisé pour les opérations courantes comme la circulation et pour le maintien de l'ordre. La compagnie auxiliaire « russe » est à effectif de 171 dont 44 militaires russes et 127 chinois. Les services politiques et de la sûreté se développent pour faire face aux mouvements subversifs et politiques.

¹¹ *Historique du 4^e régiment de Tirailleurs Tonkinois*. 10 novembre 1914, pour la durée de la Guerre, sont prélevés sur les 2^e et 3^e bataillons, un contingent de 2 sergents français et 50 tirailleurs mis à la disposition de la municipalité de Shanghai ; en 1917, 2^e bataillon, 5^e compagnie Haiphong, 1 section à Shang Hai ; 10 janvier 1918, le détachement de Shang Hai est supprimé et passe au 1^{er} RTT ; 1^{er} mars 1932, la 7^e compagnie est affectée au BMIC de Shang Hai

¹² Les détectives chinois sont « encadrés » par la *Bande verte*

La défense de la Concession a dû s'adapter à l'espace urbain et à l'accroissement de la population. Le contrôle spatial a suivi le rythme des extensions territoriales ; entre 1861 et 1911, il passa de 4 à 6 secteurs (Pétain, Foch, Joffre, Central, Mallet et Est). La sécurité du périmètre était compliquée dans la mesure où les routes entre les concessions étaient toujours libres d'accès pour les chinois.

Le recrutement, l'organisation, l'uniforme prenaient en compte l'origine ethnique des policiers ou des militaires, les plus nombreux. Les Chinois du Nord, les plus grands et plus disciplinés étaient affectés à la brigade spéciale. Les tonkinois, plus petits, mais plus loyaux palliaient la désobéissance chronique et les défaillances des chinois.

L'uniforme était différent selon les nationalités, les ethnies, les origines et les religions. On peut réellement parler d'un langage de l'uniforme. Lorsque la tenue a été standardisée, c'est la coiffure qui différenciait : turban pour les Sikhs, chapeau conique pour les Chinois et pointu ou large coiffe plate pour les Tonkinois, képi ou caque colonial pour les français et les européens.



Tirailleur tonkinois Musée de l'Armée RMN

Les policiers français portaient un uniforme tenant de leurs collègues métropolitains avec des képis qui paraissent emprunter à l'armée ou à la gendarmerie.



Tirailleurs Tonkinois Bnf/Gallica

L'armement différait selon les mêmes critères et la confiance accordée. Les Chinois n'étaient dotés que d'un petit armement, un pistolet. Les Tonkinois avaient l'équipement et l'armement des troupes coloniales ou des troupes de marine. Les véhicules étaient pour la plupart militaires.

Epilogue

A partir de juillet 1943, les agents français¹³ dépendront directement de supérieurs chinois du régime collaborateur. La mise en place du régime de Vichy a peu altéré la structure administrative qui a fonctionné en bonne intelligence avec les japonais qui exigeaient la remise des agents communistes réfugiés dans la concession. C'est la brigade politique de l'inspecteur de police Maron qui assura cette mission.



Officiers de police français [sd]
(Souvenir-français-Asie)

Au lendemain de la guerre, la France, décida, d'une part, de juger certains de ses ressortissants collaborationnistes et d'autre part, de réhabiliter quelque peu son autorité en tentant notamment de récupérer des bâtiments publics non inclus dans l'accord de 1943. Les autorités chinoises prirent fort mal la chose et accusèrent la France de vouloir rétablir le régime de la concession. L'inspecteur Robert Sarly¹⁴, l'un des officiers de police les plus gradés au sein de la concession, sera, en compagnie de plusieurs de ses anciens collègues, en quelque sorte le catalyseur de cette crise diplomatique ouverte. Pour ce faire, il était nécessaire d'exfiltrer les accusés pour les déférer devant une juridiction française. Ce que n'entendait pas le gouvernement Nationaliste, estimant, qu'ils relevaient de la compétence de

¹³ « L'épuration et la fin de la Concession Française », Pasquale della Città

¹⁴ Sarly, avait intégré le corps de la police à la fin des années 20, et gagné la confiance du capitaine Etienne Fiori

leurs tribunaux et fit ouvrir une procédure d'inculpation à l'encontre des policiers pour collaboration avec le gouvernement fantoche japonais, demandant leur retour, embarqués *manu militari* sur un navire de guerre français.

Le procès qui dura de 1945 à 1947, se clôtura, dans l'indifférence générale, par la relaxe de tous les accusés.

Ce fut le premier grand procès d'un étranger en Chine.

La France, quant à elle, privilégiait la reprise en main de l'Indochine.



Officiers de police français et japonais
(*Souvenir-français-Asie*)

Sources et Bibliographie :

Marie-Claude Bergère, « L'épuration à Shanghai (1945-1946), l'affaire Sarly et la fin de la concession française », *Revue d'histoire du 20^{ème} siècle*, 1997, en libre consultation sur le site de Persée http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/xxs_0294-1759_1997_num_53_1_3593
Paru également en anglais dans *Wartime Shanghai* 1998.

BNF/Gallica

Christine Cornet, « Système concessionnaire et police française : un exemple original de la politique coloniale de la France à Shanghai »

http://books.google.fr/books?id=s9DaQvID14kC&pg=PA1925&lpg=PA1925&dq=MALLET+POLICE+SHANGHAI&source=bl&ots=FqomreiMfR&sig=rKKaw6VPfclrOhFLzum_MZxmXFA&hl=en&sa=X&ei=PyhdUu2-GNST0AXZqIDYCO&ved=0CEQQ6AEwAzgK#v=onepage&q=MALLET%20POLICE%20SHANGHAI&f=false

Christine Cornet, « Ordre et désordre à Shanghai, 1849 – 1943 », Séminaire sur les savoirs de la police. Mercredi 17 avril 2013, ISH Larhra – Lyon Grenoble.

Chronique photographique de la Concession française de Shanghai, 1840-1937, éditions cheibli, 2003

Marie-Laure des Dorides

<http://www.consulfrance-shanghai.org/La-concession-francaise-de-Shanghai-bref-historique.html>

Historique du 4^e régiment de Tirailleurs Tonkinois,

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6234126b.r=tirailleurs+tonkinois+.langFR>

Musée de l'Armée/RMN

[Le Souvenir Français de Chine](#), © 2013 Le Souvenir Français de Chine |

L'histoire des Français de Chine racontée autrement... « La fin de la Concession française de Shanghai », « L'épuration et la fin de la Concession Française » Pasquale della Città

Xiaoming Zhu, *La police de la Concession française de Shanghai (1910-1937)*, thèse, ENS Lyon, Laboratoire IAO, 2012.